2014-59

13 February 2014

2014-59

Le 13 février 2014

Notice of applications received

Various locations

Renewal of the broadcasting licences for certain

commercial radio stations — Licensees in apparent repeated non-compliance

Deadline for submission of interventions, comments and/or answers: 20 March 2014

The Commission announces that it has received applications to renew the broadcasting licences for certain commercial radio stations, which expire 31 August 2014. Information regarding each application is set out in the notice. The Commission could grant the licensees a short-term licence renewal.

Avis de demandes reçues

Diverses collectivités

Renouvellement des licences de radiodiffusion de certaines stations de radio commerciale — Titulaires en possible non-conformité répétée

Date butoir pour le dépôt des interventions, des observations ou des réponses : le 20 mars 2014

Le Conseil annonce qu'il a reçu des demandes en vue de renouveler les licences de radiodiffusion de certaines stations de radio commerciale, qui expirent le 31 août 2014. Les renseignements relatifs à chaque demande sont indiqués dans le tableau dans l'avis. Le Conseil pourrait accorder aux titulaires des renouvellements de licence pour une période de courte durée.

Shaw Television G.P. Inc. (l'associé commandité) et Shaw

sous le nom de Shaw Television Limited Partnership

Vancouver et Wilson Creek (Colombie-Britannique)

Media Global Inc. (l'associé commanditaire), faisant affaires

Approuvé — Demande en vue de modifier la licence de radiodiffu-

sion de la station de télévision traditionnelle de langue anglaise CHAN-DT Vancouver afin d'ajouter un émetteur numérique en

remplacement de son émetteur analogique actuel CHAN-TV-6

Approuvé — Demande en vue de modifier la licence de radiodiffusion de la station de radio commerciale de langue anglaise CFNO-

FM Marathon afin d'exploiter un émetteur de rediffusion à

CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES

TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

[8-1-0]

[8-1-0]

CANADIAN RADIO-TELEVISION AND TELECOMMUNICATIONS COMMISSION

DECISIONS

2014-52

11 February 2014

2014-52

DÉCISIONS

Le 11 février 2014

Shaw Television G.P. Inc. (the general partner) and Shaw Media Global Inc. (the limited partner), carrying on business as Shaw Television Limited Partnership Vancouver and Wilson Creek, British Columbia

Approved — Application to amend the broadcasting licence for the English-language conventional television station CHAN-DT Vancouver to add a digital transmitter to replace its existing analog transmitter CHAN-TV-6 Wilson Creek.

2014-53

2014-54

12 February 2014

2014-53

Wilson Creek.

Le 12 février 2014

North Superior Broadcasting Ltd. Marathon and Beardmore, Ontario

Approved — Application to amend the broadcasting licence for the English-language commercial radio station CFNO-FM Marathon to operate a rebroadcasting transmitter in Beardmore.

12 February 2014

2014-54

Beardmore.

Le 12 février 2014

Source Cable Limited Across Canada

Approved — Applications to add Gone Viral Blog, Gone Viral Music and Gone Viral Vogue to the List of non-Canadian programming services authorized for distribution.

[8-1-0]

Source Cable Limited L'ensemble du Canada

North Superior Broadcasting Ltd.

Marathon et Beardmore (Ontario)

Approuvé — Demandes en vue d'ajouter Gone Viral Blog, Gone Viral Music et Gone Viral Vogue à la Liste de services de programmation non canadiens approuvés pour distribution.

[8-1-0]

FARM PRODUCTS COUNCIL OF CANADA

FARM PRODUCTS AGENCIES ACT

Notice of public hearings as part of an inquiry into the merits of establishing a Canadian strawberry promotion and research agency

The Farm Products Council of Canada (FPCC) has received from the Association des producteurs de fraises et framboises du Québec a proposal to establish a Canadian strawberry promotion

CONSEIL DES PRODUITS AGRICOLES DU CANADA

LOI SUR LES OFFICES DES PRODUITS AGRICOLES

Avis d'audiences publiques dans le cadre d'une enquête sur le bien-fondé de la création d'un office canadien de promotion et de recherche de la fraise

Le Conseil des produits agricoles du Canada (CPAC) a reçu de la part de l'Association des producteurs de fraises et framboises du Québec une proposition de création d'un office canadien de and research agency, to be funded by levies applied on fresh strawberries marketed domestically and imported.

The Council, pursuant to section 8 of the Farm Products Agencies Act (the Act), hereby provides notice that pursuant to the direction of the Chairman, a panel, consisting of two members of the Council, will hold public hearings to determine the merits of establishing such an agency, pursuant to section 39 of the Act.

The Panel has determined the place and time of the pre-hearing conference (please see the notice below). The panellists are Council members Mr. Tim O'Connor as Panel chair and Mr. Mike Pickard.

The Panel will submit the results of its inquiry to the full Council and the Council will make recommendations to the Minister of Agriculture and Agri-Food Canada.

The Panel will inquire into and review

- (a) the current structure of the Canadian fresh strawberry industry and the degree of support among producers and importers for establishing an agency;
- (b) the potential effects of establishing a national agency on the operations of producers and importers;
- (c) the means for ensuring that an agency has due regard for the interests of producers, importers and consumers;
- (d) the degree and nature of federal-provincial cooperation required to implement the proposed national plan, the efficient dovetailing of levy collection under federal and provincial jurisdictions and its consistency with the *Agreement on Internal Trade*:
- (e) the collection of levies on imported strawberries, including its consistency with Canada's rights and obligations under international trade agreements; and
- (f) whether any restrictions should be placed on the activities of a Canadian strawberry promotion and research agency or on any of the powers to be exercised pursuant to section 42 of the Act.

Copies of the Request for a Canadian Strawberry Promotion and Research Agency, the General Rules of Procedure and other related documents are available from FPCC's Web site at http://fpcc-cpac.gc.ca/index.php/en-GB/publichearingsetc/public-hearings-home, and may be requested by email at hearings-audiences@agr.gc.ca, by telephone at 613-759-1165 or 1-855-611-1165, by fax at 613-759-1566 or by postal mail at Ottawa's Central Experimental Farm, 960 Carling Avenue, Building 59, Ottawa, Ontario K1A OC6.

Any interested person or association wishing to comment or intervene on the issues involved in this hearing may do so by completing the electronic form on FPCC's Web site, by mailing or delivering by hand a submission to the Hearing Secretary, Ms. Nathalie Vanasse, at the above addresses. The submissions must be signed, include a return address, and be copied to the Association des producteurs de fraises et framboises du Québec at the following address:

Mr. Jean-Luc Poirier

Association des producteurs de fraises et framboises du Québec 100–555 Roland-Therrien Boulevard

Longueuil, Quebec

J4H 3Y9

Email: officecanadienfraise@jlpoirier.com

promotion et de recherche de la fraise, qui serait financé au moyen de redevances appliquées aux fraises fraîches, qui sont commercialisées sur le marché intérieur et importées.

Le Conseil, en vertu de l'article 8 de la *Loi sur les offices des produits agricoles* (la Loi), stipule par la présente et conformément aux directives du président, qu'un comité, formé de deux membres du Conseil, tiendra des audiences publiques en vue d'examiner le bien-fondé de l'établissement d'un tel office, conformément à l'article 39 de la Loi.

Le Comité a déterminé le lieu, le jour et l'heure de la conférence préparatoire (veuillez à cette fin consulter l'avis plus bas). Les membres du Comité sont M. Tim O'Connor, qui présidera le Comité, et un membre du Conseil, M. Mike Pickard.

Le Comité soumettra devant tous les membres du Conseil les résultats de son enquête, et ce dernier présentera ses recommandations au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada.

L'enquête menée par le Comité du Conseil portera sur les points suivants :

- a) la situation actuelle de l'industrie canadienne de la fraise fraîche, ainsi que la mesure dans laquelle les producteurs et les importateurs appuient l'établissement d'un office;
- b) les répercussions potentielles de l'établissement d'un office national sur les activités des producteurs et des importateurs;
- c) le moyen de veiller à ce qu'un office conserve l'équilibre entre les intérêts des producteurs, des importateurs et des consommateurs;
- d) la portée et la nature de la coopération fédérale-provinciale requise pour la mise en œuvre du plan national de commercialisation proposé, l'harmonisation efficace des pouvoirs fédéraux et provinciaux de perception de redevances et leur conformité à l'Accord sur le commerce intérieur;
- e) la perception de redevances sur les fraises importées, y compris la conformité aux droits et obligations du Canada en vertu des accords commerciaux internationaux;
- f) le bien-fondé d'imposer quelques restrictions aux activités d'un office canadien de promotion et de recherche de la fraise ou sur tous les pouvoirs qui devront être exercés conformément à l'article 42 de la Loi.

Pour obtenir une copie de la *Proposition de création d'un office* canadien de promotion et de recherche de la fraise, des Règles générales de procédure et des autres documents associés, on peut consulter le site Web du CPAC au http://fpcc-cpac.gc.ca/index.php/fr-FR/audiences-publiques/audiences-publiques-1, s'adresser par courriel à l'adresse hearings-audiences@agr.gc.ca, téléphoner au 613-759-1165 ou 1-855-611-1165, ou expédier un message par télécopieur au 613-759-1566, ou encore, par la poste, à la Ferme expérimentale centrale d'Ottawa, au 960, avenue Carling, édifice 59, Ottawa (Ontario) K1A 0C6.

Toute personne ou association qui souhaite présenter des commentaires sur les questions examinées lors de cette audience ou intervenir à ce sujet peut le faire en remplissant le formulaire électronique sur le site Web du CPAC, en expédiant par la poste ou en remettant elle-même un mémoire en main propre à la secrétaire des audiences, M^{mc} Nathalie Vanasse, à l'adresse susmentionnée. Tout mémoire doit être signé, porter une adresse de retour et une copie doit être envoyée à l'Association des producteurs de fraises et framboises du Québec à l'adresse suivante :

M. Jean-Luc Poirier

Association des producteurs de fraises et framboises du Québec 555, boulevard Roland-Therrien, bureau 100

Longueuil (Québec)

J4H 3Y9

Courriel: officecanadienfraise@jlpoirier.com

In order to be considered, all submissions must be received by the FPCC on or before close of business on March 28, 2014.

Please note that all information provided as part of this public hearing, except information designated as confidential and accepted as confidential by the Panel, whether sent by postal mail, fax, email or through the FPCC's Web site, becomes part of a publicly accessible file and will be posted on the FPCC's Web site. This information includes personal information, such as full names, email addresses, postal/street addresses, telephone and fax numbers, and any other personal information provided.

Documents received electronically or otherwise will be posted on the FPCC's Web site in the official language they are provided.

Notice of pre-hearing conference

The Panel hereby provides notice that, pursuant to section 30 of its *General Rules of Procedure*, a pre-hearing conference will be held on March 4, 2014, 3 p.m., in Ottawa, to determine dates and locations for the hearing, and address any procedural matters. Parties wishing to participate in this teleconference should notify the Hearing Secretary no later than 8 p.m. (Eastern Time) on February 28, 2014, for the exact location of the conference, call-in information, and draft agenda.

Ottawa, February 22, 2014

Pour être considéré, tout mémoire doit parvenir au CPAC au plus tard le 28 mars 2014, avant la fermeture des bureaux.

Veuillez noter que tous les renseignements fournis dans le cadre de cette audience publique, sauf ceux jugés confidentiels et désignés confidentiels par le Comité, qu'ils soient transmis par la poste, par télécopieur, par courriel ou par l'entremise du site Web du CPAC, seront versés à un dossier accessible au public et seront affichés sur le site Web du CPAC. Ces renseignements comprennent des renseignements personnels, tels les noms complets, les adresses électroniques, les adresses postales et municipales, les numéros de téléphone et de télécopieur, ainsi que toute autre information personnelle fournie.

Les documents reçus en version électronique ou autrement seront affichés sur le site Web du CPAC dans la langue officielle dans laquelle ils sont fournis.

Avis de conférence préparatoire

Par la présente, le Comité signifie aux intéressés l'avis qu'il tiendra, le 4 mars 2014, 15 h, à Ottawa, en vertu de l'article 30 de ses *Règles générales de procédure*, une conférence préparatoire afin de fixer les dates et lieux des audiences et de traiter des affaires procédurales. Toute partie qui désire participer à cette téléconférence devrait en aviser la secrétaire de l'audience au plus tard le 28 février 2014 à 20 h (heure normale de l'Est) afin d'être informée de l'endroit exact de la conférence, et d'obtenir l'information sur la participation par téléphone, ainsi que l'ordre du jour provisoire.

Ottawa, le 22 février 2014

[8-1-0]

[8-1-0]

PUBLIC SERVICE COMMISSION

PUBLIC SERVICE EMPLOYMENT ACT

Permission and leave granted

The Public Service Commission of Canada, pursuant to section 116 of the *Public Service Employment Act*, hereby gives notice that it has granted permission, pursuant to subsection 114(4) of the said Act, to Stéphan Pouleur, Research Scientist (SE-RES-2), Department of Agriculture and Agri-Food, Québec, Quebec, to allow him to seek nomination as a candidate before and during the election period and to be a candidate before the election period in the next provincial election for the electoral district of Jean-Talon, Quebec. The date of the provincial election has not been confirmed.

The Public Service Commission of Canada, pursuant to subsection 114(5) of the said Act, has also granted a leave of absence without pay during the election period, effective at close of business on the first day of the election period, to allow him to be a candidate during the election.

February 6, 2014

GERRY THOM

Acting Senior Vice-President

Policy Branch

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LOI SUR L'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Permission et congé accordés

La Commission de la fonction publique du Canada, en vertu de l'article 116 de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, donne avis par la présente qu'elle a accordé à Stéphan Pouleur, chercheur scientifique (SE-RES-2), ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Québec (Québec), la permission, aux termes du paragraphe 114(4) de ladite loi, de tenter d'être choisi comme candidat avant et pendant la période électorale et d'être candidat avant la période électorale pour la circonscription électorale de Jean-Talon (Québec), à la prochaine élection provinciale. La date de l'élection provinciale n'a pas encore été fixée.

En vertu du paragraphe 114(5) de ladite loi, la Commission de la fonction publique du Canada lui a aussi accordé, pour la période électorale, un congé sans solde devant commencer à la fermeture des bureaux le premier jour de cette période électorale pour lui permettre d'être candidat à cette élection.

Le 6 février 2014

Le vice-président principal par intérim Direction générale des politiques GERRY THOM

[8-1-0]